Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies

المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة والتكنولوجيات الحديثة

DELEGATION PROVINCIALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
- BOUJDOUR -

-Compte rendu-
Les Journées Nationales du Consommateur
-édition 2013-

Boujdour, 14 Mars 2013

En commémoration de la journée mondiale des droits des consommateurs célébrée le 15 mars de chaque année, et dans le cadre de ses actions d'informations et de sensibilisation à la protection des droits du consommateur, la délégation provinciale de l'industrie et du commerce de boujdour en collaboration avec l'association de protection du consommateur locale et l'union nationale des femmes marocaines, a organisé le 14 mars 2013 au centre d'accueil relevant de la délégation de la jeunesse et des sports, une journée d'information en faveur du consommateur de la province de Boujdour.

Tout d'abord, le comité local chargé de la préparation de cet événement à l'échelle de cette province a élaboré un programme riche et varié.
Les thèmes débattus lors cette édition sont les suivants :

1- *« **Système de consommation au Maroc et rôle des associations de protection du consommateur** », Animé par Mr Abd Errahmane El KAHCHI, président de l'Association de Protection de Consommateur de Boujdour ;*
2- *« **Rôle du département de la santé dans la protection du consommateur** » animé par Mr BOUHAHI Mohamed, cadre à la Délégation de la santé de Boujdour ;*
3- *« **Protection du consommateur contre les pratiques commerciales déloyales** » animé par Mr OUHMIDOU Abdelhak, cadre à la DPCI de Boujdour ;*
4- *« **Ensemble pour la protection des droits du consommateur** » animé par Mr Moslih jihad délégué de l'industrie et du commerce de Boujdour.*

Au long de cette journée, 04 interventions ont été présentées de façon précise devant une panoplie de personnes qui ont enrichi le débat par leurs idées et remarques.

En bref aperçu, le contenu des interventions se présente comme suit :

*Portant sur le thème intitulé «**Système de consommation au Maroc et rôle des associations de protection du consommateur** » Mr Abd Errahmane El KAHCHI, président de l'association de protection du consommateur à boujdour, tout d'abord, a salué fortement le travail important du Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies au profit du consommateur marocain.*

Mr Abd Errahmane El KAHCHI s'est articulé dans son intervention sur trois points essentiels :

- *Promotion de la culture du consumérisme et le développement de la défense des droits des consommateurs;*
- *Impliquer tous les opérateurs locaux et centraux pour l'adoption des décrets d'application relatifs à la loi 31-08 ;*
- *Renforcer la coopération et l'échange d'information entre les associations de protection du consommateur.*

*Concernant le thème « **Rôle du département de la santé dans la protection du consommateur** » Mr Bouhahi Mohamed cadre à la délégation de la santé de Boujdour a mis le point sur le risque émanant de certains produits alimentaires.*

Il a également invité les participants à ne pas hésiter de prendre le temps et la réflexion nécessaires avant de consommer. Ensuite le conférencier a rappelé les invités, des précautions à prendre garantissant un choix parfait.

*Quant à Mr Ouhmidou Abdelhak cadre à DPCI de Boujdour, il a introduit son intervention « **Protection du consommateur contre les pratiques commerciales déloyales** » en précisant l'aspect particulier de la loi 31-08 notamment, la lutte contre les pratiques frauduleuses, il a rappelé que cette loi constitue une base juridique permettant au consommateur de jouir de tous ses droits dont la reconnaissance de son rôle en tant qu'acteur économique, à travers la mise en place de mécanismes instaurant l'obligation de l'informer au préalable et de le protéger contre toutes les pratiques commerciales abusives.*

*A propos du quatrième et dernier thème « **Ensemble pour la protection des droits du consommateur** » Mr Moslih Jihad Délégué de l'industrie et du commerce à Boujdour, a mis l'accent sur la mise en œuvre de la loi 31-08 qui vise à instaurer les règles générales de protection du consommateur. Il a ensuite disserté les fondamentaux droits du consommateur à savoir :*

- le droit à l'information ;
- le droit à la protection de droits économiques ;
- le droit à la représentation ;
- le droit à la rétractation ;
- le droit à l'écoute.

Au terme de cette manifestation, et en présence de chefs de services extérieurs, opérateurs économiques, et tissu associatif, un débat riche s'est amorcé et plusieurs idées ont été soulevées.

Bilan des Journées Nationales de Protection du Consommateur édition 2013 BOUJDOUR le 14/03/2013

Nombre de jours	Nombre d'interventions	Nombre de participants
01	04	65